

COUR D'APPEL DE BOURGES

Audience solennelle
du mardi 26 février 2008

Installation de M. Robert CORDAS
Premier Président

Discours prononcé par

M. Gérard LOUBENS
Procureur Général

“Même lorsqu’ils disent ne plus croire en rien, les hommes continuent à croire en la Justice”.

Ainsi s’exprimait il n’y a pas si longtemps, M. Pierre DRAI, ancien Premier Président de la Cour de Cassation.

Cette foi en la Justice, nous l’avons tous ici, magistrats, du Siège et du Parquet, avocats. Foi en la Justice que nous n’imaginons pas parfaite dans une société idéale, mais que nous voulons simplement meilleure.

C’est elle qui nous réunit et nous anime, aujourd’hui, notamment, alors que j’ai, au nom du Parquet Général, et, je m’y autorise, au nom de toute la Cour, l’honneur et la joie de vous accueillir, de même que l’ensemble des personnalités civiles, militaires, religieuses et administratives, ainsi que les représentants de la police, de la gendarmerie et des professions judiciaires.

Cette marque d’intérêt est pour nous tous, une fois encore, un précieux réconfort et je tiens à vous en remercier très vivement.

* *

*

L'installation du nouveau Premier Président est, pour les juridictions de son ressort, un instant essentiel de son histoire, au moment où, comme je l'indiquais au début de mes propos, la demande de justice n'a jamais été aussi forte, même si, d'ailleurs, dans le même temps, elle est presque toujours autant critiquée.

Cette cérémonie est encore remarquable par la présence en son sein de hautes personnalités du monde judiciaire qui ont souhaité entourer M. Robert CORDAS en ce jour. Je salue tout particulièrement

M. Luc BARBIER,
membre du Conseil Supérieur de la
Magistrature,

M. André RIDE,
Inspecteur Général des Services Judiciaires,
notre ancien Président de la Conférence
Nationale des Procureurs Généraux,

M. Jacques NUNEZ,

Premier Président de TOULOUSE,

et avec une émotion certaine, M. Le Premier Président PECH, que j'ai eu le privilège de connaître à PARIS lorsque nous fréquentions tous deux assidûment le Ministère de la Justice... ; je n'oublie pas que son père m'a précédé en ces lieux et place.

L'installation d'un nouveau Premier Président est sans conteste un événement considérable :

- il l'est pour la juridiction que constitue la Cour d'Appel
- il l'est pour les juridictions du ressort, c'est à dire les juridictions du CHER, de l'INDRE et de la NIEVRE
- il l'est pour leurs 262 fonctionnaires et leurs 82 magistrats.

Vous me pardonnerez de m'exprimer encore

en personnes physiques, c'est plus parlant qu'en ETPT, comprenez équivalents temps plein travaillés.

L'installation d'un Premier Président est encore un événement très important :

- pour les auxiliaires de Justice qui y exercent
- et, évidemment, pour son "alter ego", le Procureur Général donc...

Et l'assistance ne s'y est pas trompée, si j'en juge par son importance, tant quantitative que qualitative.

Soyez donc tous chaleureusement une nouvelle fois remerciés d'avoir répondu présent à notre invitation à cette audience, par la grâce de laquelle Robert CORDAS va remplacer Jean-François GABIN à la présidence de la Cour d'Appel de BOURGES.

La tradition, bien sûr, mais aussi l'amitié, comme le sentiment d'avoir contribué avec lui, fût-ce peu de temps, aux bons résultats de notre Cour,

me conduisent logiquement à évoquer celui qui est devenu le Premier Président de la Cour d'Appel de St DENIS de la REUNION.

C'était, c'est un homme bien, accessible, que ses troupes "de proximité" ont vu s'éloigner à regret.

Je le lui ai dit il y a peu, devant témoins : j'ai eu plaisir à travailler avec lui, lui que j'ai eu l'occasion d'appeler "ma moitié" tant l'exercice bien compris de la dyarchie nécessite un ensemble de qualités, proches de celles affichées par un couple qui s'entend bien, parmi lesquelles écoute, patience, complémentarité et respect de l'autre. J'y reviendrai.

Monsieur le Premier Président, laissez-moi vous dire, d'emblée, que je souhaite par dessus tout, pour moi bien sûr, mais surtout pour la Cour, que notre action à sa tête demeure toujours aussi lisible, harmonieuse et efficace.

Vous découvrirez les trois départements de notre Cour, ces départements où la nature et les hommes s'unissent pour offrir à celui qui les a choisis toutes les raisons de s'y trouver bien puisque les taux de criminalité du CHER, de l'INDRE et de la NIEVRE occupent respectivement les 73^{ème}, 86^{ème} et 75^{ème} places sur 96 au sein d'un classement dans lequel il est bon d'être en queue... Merci encore, au

passage, aux services de police et de gendarmerie pour leur efficacité ; merci aux Parquets du ressort pour leur détermination.

Nous avons le plaisir de vous accueillir à BOURGES, dans cette ville où, pour peu que l'on ait le temps d'en profiter, il fait bon vivre.

Une ville où, vous le voyez aujourd'hui, la Justice a sa place, où elle participe à la vie sociale, où elle entretient avec toutes les autorités locales, la presse, des relations étroites, confiantes et respectueuses des droits et prérogatives de chacun. Des relations que nous ferons vivre ensemble, au jour le jour.

Je voudrais vous présenter à ma façon "l'entreprise" qui est désormais la vôtre et que nous animerons de concert,

- avec, tout d'abord, ses personnels, soit :
82 magistrats
et 262 fonctionnaires, je l'ai déjà dit

- avec ses locaux éparpillés aujourd'hui sur
15 sites entre, à l'ouest LE BLANC et à
l'Est CHATEAU-CHINON.

- avec son fonds de commerce, autrement dit son ressort qui comprend aujourd'hui un peu plus de 750.000 habitants et couvre plus de 20.000 km²
- avec son budget : 24.947.992 euros de crédits de paiement en 2007, traitements compris
- avec sa productivité et notamment en 2007 :
 - 852 arrêts civils
 - 5.161 jugements des Tribunaux correctionnels
 - 420 arrêts correctionnels
 - 553 arrêts rendus par la Chambre de l'Instruction
 - 65 arrêts rendus par la Chambre de l'Application des Peines
 - 33 arrêts de nos 3 Cours d'Assises
- avec son carnet de commandes, autrement dit ses stocks, au demeurant limités,
- avec son bilan, que jusque là nous n'avons pas encore déposé... comme j'aime à le répéter.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que la Cour d'Appel de BOURGES, qui a survécu à la réforme de 2007, existe depuis le 10 juin 1800, le 22 prairial an VIII, date de l'installation du Tribunal Supérieur d'Appel de BOURGES au Palais archiépiscopal.

C'est un sénatus-consulte organique du 18 mai 1804 qui créera la Cour d'Appel de BOURGES, Cour Impériale, qui sera installée le 1^{er} mai 1811, avec des effectifs qui peuvent faire rêver :

1 Premier Président
3 Présidents de Chambre
20 Conseillers
pour le Sièges,

1 Procureur Général
2 Avocats Généraux
et 4 Substituts Généraux
pour le Parquet Général...

A noter que son ressort était déjà constitué des départements du CHER, de l'INDRE et de la NIEVRE.

M. le Président de Chambre PUECHMAILLE vous dira précisément dans quel état -envié- votre prédécesseur a laissé la Cour d'Appel de BOURGES.

Nous aurons à coeur de maintenir son niveau d'exception.

Mais d'autres chantiers nous attendent : parmi lesquels celui que je place à dessein en position n° 1, je fais allusion aux conséquences humaines et immobilières de la réforme de la carte judiciaire qui a consisté chez nous, d'une part dans le regroupement des Tribunaux d'Instance de SANCERRE, de VIERZON, de CHATEAUCHINON, de COSNE, d'ISSOUDUN, de LA CHATRE et du BLANC au siège des Tribunaux d'Instance des villes chefs-lieux de nos trois départements et, d'autre part, dans la création à BOURGES du Pôle de l'instruction du ressort : plusieurs magistrats et 32 fonctionnaires sont directement concernés et nous aurons à coeur de régler leur situation au mieux.

L'impact immobilier de cette réforme est

lourd : relogement des nouveaux super Tribunaux d'Instance, aménagement des locaux du Pôle de l'instruction qui devra abriter 4 Juges d'instruction, leurs greffiers et un secrétariat commun.

En deuxième lieu, et toujours sur un plan immobilier, il nous faudra réaliser l'accès au site des personnes handicapées, quel que soit leur handicap. Sait-on qu'aujourd'hui le site de BOURGES est le seul site sur lequel les handicapés ne peuvent pas accéder normalement à une salle d'audience ?

Cette mise en conformité de l'accès aux locaux va de paire avec la création d'un véritable guichet unique de greffe pour les juridictions du site.

Vous le constatez, Monsieur le Premier Président, le volet immobilier de notre programme est conséquent, d'autant que dans le même temps, il conviendra de rénover et de maintenir sécurisé notre parc.

Je ne suis pas inquiet car je sais que sur ce plan, si j'ose dire, vous avez eu fort à faire à TOULOUSE...!

Et puis, cette année 2008 devrait être celle

de l'explosion des nouvelles technologies : visio-conférences administrative et judiciaire, dématérialisation et numérisation des procédures...

C'est donc en équipe que nous mènerons ces chantiers et il n'y a de bonne équipe que d'équipe qui gagne ; l'équipe que nous dirigerons à deux en vertu de ce bicéphalisme qui caractérise la direction de nos juridictions. Qu'il me soit permis de citer les propos du Procureur Général VIOUET à l'occasion de l'installation à la première présidence de la Cour d'Appel de LYON de M. Jean TROTEL :

“D'aucuns ont décrit cette dyarchie comme un duo ou un duel. Elle ne peut être pour moi que duo, dès lors que je n'entrevois dans nos titres et prérogatives que l'effet secondaire d'une responsabilité partagée, transcendant je ne sais quelle concurrence de pouvoirs”.

Cette équipe est constituée de magistrats et fonctionnaires de qualité, animés d'une même volonté de voir la Justice berruyère reconnue pour ce qu'elle est : une Justice accessible, humaine, rendue dans les meilleurs délais. Je profite de cette occasion pour les féliciter tous et les remercier de l'oeuvre

accomplie. Nous le leur devons bien, nous qui sommes trop souvent trop prompts à dénoncer ce qui ne va pas...

Il me reste à vous présenter, fût-ce brièvement, nos auxiliaires de Justice, en insistant sur ce terme que certains n'apprécient guère au prétexte qu'il ferait référence à un emploi subalterne... Il n'en est rien :

- d'abord le vocable "auxiliaire" vient du latin *auxilium* qui signifie "secours"
- et puis, surtout, cette appellation recouvre toutes les personnes qui concourent à l'administration de la Justice. Ce n'est donc pas rien !

Vous ferez la connaissance de nos experts, huissiers et notaires qui me pardonneront ce possessif qui se veut cordial.

Vous découvrirez les trois Barreaux du ressort animés par trois nouveaux Bâtonniers que nous associons à la plupart de nos travaux dans un

souci de transparence et de loyauté.

Bref, Monsieur le Premier Président, vous avez tout ici pour être heureux. J'ajoute égoïstement que tant la forme que le fond de nos premiers entretiens augurent bien d'une collaboration sereine, confiante et efficace.

M. le Président PUECHMAILLE vous présentera à la Cour et à nos invités dans un instant. Qu'il me soit seulement permis d'évoquer un instant le TARN, qui vous a vu naître alors que j'ai été nommé au Parquet de CASTRES dans mes premières fonctions, et TOULON, d'où est originaire et où exerce votre épouse alors que la mienne y a vécu plusieurs années pour rejoindre le grand Nord, LYON pour être précis, où je l'attendais... Il y a des signes qui ne trompent pas.

BIENVENUE !

*

*

*

J'ai l'honneur de requérir qu'il plaise à la
Cour

- ordonner la lecture du décret de nomination de M. Robert CORDAS
- procéder à sa réception solennelle
- me donner acte de mes réquisitions
- et dire que du tout il sera dressé procès-verbal.

* *
 *